

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DDCT 162** Subvention (11.300 euros) et avenant à convention avec l'association AGECA au titre du soutien à la vie associative.

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 29 octobre 2018,

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.300 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'"Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation Culturelle (AGECA)", (6662 / 2018\_01031), dont le siège social est situé 177, rue de Charonne (11e). Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention correspondant.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**